

# Commune LES THUILES

## Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Mai 2024

Le conseil municipal de Les Thuiles, régulièrement convoqué, s'est réuni le vingt sept mai 2024 à vingt heures trente au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandra Reynaud, Maire.

### Présents :

Madame Sandra REYNAUD, Madame Françoise HONORE, Monsieur Roland LELLY, Monsieur Guillaume SICARD, Madame Corine YERSIN, Monsieur Nans HAEFLIGER, Monsieur Philippe MOREL, Madame Nathalie CHALVET.

**Absent** : Monsieur Daniel ANSAS qui a donné pouvoir à Madame Sandra REYNAUD

Absent excusé : Monsieur Cyril PROVIDO

**Secrétaire de la séance** : HONORE Françoise

### Ordre du jour :

- Demande de subventions (FODAC/ Amendes de police).
  - Aménagement aire dépôt bois et déchets verts.
  - Travaux divers.
- Approbation PCS.
- Budget Eau 2024
  - Décision modificative.
- Questions diverses.

Le procès verbal du conseil municipal du 25 mars 2024 est approuvé à l'unanimité

**BUDGET EAU 2024 - Décision modificative n°1**

**n° 026/2024**

Sur proposition de Madame Le Maire,

VU le budget eau 2024,

VU le déséquilibre entre le chapitre 042 (compte 6811) et le chapitre 040 (compte 28153).

Le Conseil Municipal,

Après délibéré,

- **APPROUVE** la modification de crédit suivante:

Compte 6811: - 30,00€

Compte 6222: + 30,00€

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

**Réfection de la voie communale "Route de l'Aupillon" et des rues adjacentes.  
Demande de subventions "Amendes de police" -**

**n° 027/2024**

Madame le Maire indique à l'assemblée que la voie communale "route de l'Aupillon" et ses deux rues adjacentes nécessitent une remise en état de la chaussée avec le confortement du mur de soutènement de la voie principale.

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu également de procéder à l'enfouissement des réseaux secs et humides et la création d'un pluvial en vue de préserver les ouvrages et d'éviter tout ruissellement des eaux dans les propriétés riveraines lors de fortes pluies.

Madame Le Maire précise que le coût des travaux de voirie a été estimé par l'Agence Départementale "Ingénierie et Territoires 04" qui s'est vu confier l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage, à 164 972,50€ (hors coût des études, enfouissement des réseaux et création du pluvial).

Cette opération a bénéficié du soutien financier de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) de l'année 2024 à hauteur de 43,61% du coût total de l'opération et peut prétendre à une aide complémentaire du Département au titre des amendes de police indispensable pour mener à bien cet ambitieux projet.

Entendu l'exposé,  
Le Conseil Municipal,  
Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** le projet qui lui est présenté pour un coût total de 164 972,50€ HT.

- **SOLLICITE** le soutien financier du Département sans lequel la commune ne pourra pas mettre en oeuvre cette opération.

- **APPROUVE** le plan de financement ci-après:

Etat DETR 2024:	71 944,00 (43,61%)
Département - Amendes de police:	43 536,00 (26,39%)
Autofinancement:	49 492,50 (30%)
TOTAL HT:	164 972,50€

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Divers Entretien du patrimoine communal.**

**Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du FODAC 2024.**

**n° 028/2024**

Madame le Maire suggère d'effectuer divers petits travaux d'aménagement sur la commune avec l'acquisition de matériel en vue d'améliorer le bien être et la sécurité des habitants.

A ce titre, elle propose notamment d'acquérir une débroussailleuse, de réaliser une plate forme pour recevoir les déchets verts, de rénover l'éclairage public, de procéder à l'élagage des arbres qui présentent un danger lors de fortes rafales de vent.

Le coût total de ces investissements s'élève à 28 275,30€ HT et peut bénéficier de l'aide départementale au titre du FODAC 2024.

Entendu l'exposé,  
Le Conseil Municipal,  
Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** ces investissements pour un coût total de 28 275,30€

- **ADOPTE** le plan de financement de l'opération ainsi qu'il suit:

Subvention FODAC 2024:	17 034,30€
Autofinancement commune:	11 241,00€
Total:	28 275,30€

- **SOLLICITE** l'aide financière sus visée auprès du Conseil Départemental au titre du FODAC 2024.

- **DEMANDE** l'autorisation de mettre en oeuvre cette opération dans les meilleurs délais sans préjuger de l'aide susceptible d'être allouée à la commune.

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document se rattachant à cette décision.

*Cette demande de subvention porte notamment sur l'aménagement d'une aire de dépôt des déchets verts clôturée et qui sera située à proximité des bâtiments des services techniques; Les agents des services techniques ont suivi une formation pour l'utilisation du broyeur qui sera mis à la disposition des communes par la CCVUSP. Il convient d'établir un règlement sur les conditions de dépôt de ces déchets qui, dans un premier temps, seront limitées aux branches.*

**Création d'une aire de stockage de bois. Demande de subventions.**

**n° 029/2024**

Madame Le Maire indique à l'assemblée que la commune a récemment acheté une parcelle de terrain de l'ordre de 2 000m<sup>2</sup> en vue d'y créer une aire de stockage de bois.

Elle précise que ce terrain se situe en partie haute du hameau de Clôt Meyran et en lisière de la forêt dont la gestion de la partie communale est confiée à l'ONF qui a prévu dans le cadre de l'aménagement forestier, de réaliser plusieurs coupes de bois.

Or l'absence d'une aire de stockage de bois engendre des difficultés de commercialisation de ces coupes.

De ce fait, la réalisation d'une aire de stockage permettra de répondre à l'attente des exploitants forestiers qui interviennent aussi bien dans le communal que dans les propriétés privées.

Le coût de cette opération s'élève à 12 000€ HT et peut bénéficier du soutien financier de la Région.

Entendu l'exposé,  
Le Conseil Municipal,  
Après délibéré,  
A l'unanimité des membres,

- **ADOPTE** le projet qui lui est présenté pour un coût estimé à 12 000€ HT.

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Régional une aide sans laquelle la commune ne pourra pas réaliser ce projet.

- **APPROUVE** le plan de financement suivant:

Subvention Région:	9 600,00€	80%
Autofinancement Commune:	2 400,00€	20%

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document se rattachant à cette décision.

Madame Le Maire rappelle que la commune dispose d'un plan de sécurité communal qui a fait l'objet d'une mise à jour. Elle présente aux élus ce document avec la nouvelle cartographie et les invite à les approuver.

Entendu l'exposé,  
Après délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres,

- **APPROUVE** les modifications apportées au plan de sécurité communal (joint en annexe).

- **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et à signer tout document se référant à cette procédure.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Rencontre des élus départementaux :**

*Madame Elisabeth JACQUES et Monsieur Jean Michel TRON, en leur qualité des conseillers départementaux, ont proposé de rencontrer les élus lors d'un prochain conseil municipal en vue d'échanger sur les divers projets communaux.*

***Avis du conseil municipal :** Les élus apprécient cette initiative*

- **Renouvellement charte de l'aménagement forestier :**

*Les services de l'ONF travaillent sur le renouvellement de la charte forestière qui est arrivée à expiration. Ce document établi pour une période de 20 ans, sera prochainement présenté en conseil municipal pour validation.*

- **Les Typotes vagabondes**

*Cette association propose d'organiser deux jours par semaine en juin et juillet prochains, une démonstration de la fabrication du pain qui est ensuite commercialisé. Cette animation, complétée par une petite bibliothèque, est faite avec un fourgon et sa remorque sur laquelle est installée un four à bois.*

***Avis du conseil municipal :** Favorable. Cette animation sera effectuée les jeudis et vendredis, à l'exception du jeudi 18 juillet, jour du passage du tour de France. Afin d'aider cette association, un emplacement sur la place Fernand Gilly lui sera consenti à titre gratuit.*

- **Vente légumes et fromages :**

*Un commerçant non sédentaire italien qui effectue les marchés de Barcelonnette le samedi matin, a sollicité l'autorisation de s'installer sur la commune les vendredis de 16 à 19 heures afin de commercialiser ces produits.*

***Avis du conseil municipal :** Si certains élus trouvent cette initiative intéressante, certains contestent cette proposition au fait que l'intéressé n'apporterait pas toutes les garanties sanitaires liées à la vente de produits frais sur les marchés. Après discussion et vote, il est décidé de surseoir à cette installation pour l'instant.*

- **Contentieux Piron :**

*En vue de mettre un terme au contentieux entre la commune et M. Piron concernant la construction d'une terrasse qui empiète sur le chemin communal, un échange de terrain était prévu afin de permettre de maintenir le sentier pédestre après restauration. A la suite d'une visite sur le terrain, M. Piron n'est plus favorable à cet échange estimant que le sentier ne pourra plus mis en service en raison du glissement de terrain du ravin des Bruns. Afin de juger du bien fondé de cette remarque, Madame le maire propose de prendre des renseignements auprès de M. Martel afin de savoir l'itinéraire précis de ce sentier et de juger si des travaux peuvent être entrepris pour sa remise en état.*

*Avis du conseil municipal : Favorable. M. Lelly Roland se chargera de cette démarche.*

- **Signalétique :**

*Au titre de sa compétence, la CCVUSP procède actuellement à une refonte complète de son schéma signalétique avec la confection homogène de panneaux. En ce qui concerne la commune des Thuiles, deux panneaux très imposants sont prévus à chaque entrée du village indiquant le nom de la commune et les sites remarquables.*

*Avis du conseil municipal : Les élus trouvent que les dimensions de ces panneaux sont trop importantes , ce qui risquent de créer une pollution visuelle.*

- **City stade :**

*A la suite de l'accord d'attribution des subventions sollicitées, une nouvelle consultation a été faite auprès des entreprises en vue d'actualiser leurs devis et de choisir celle qui sera retenue pour la mise en oeuvre des travaux. La Société AGORESPACE qui avait présenté son projet qui a servi de base pour le dossier de demande de subvention et qui offrait les meilleurs prix, ne donne pas suite malgré les diverses relances, ce qui oblige la commune à reporter la création de cette structure sportive à l'automne prochain.*

- **Ecole :**

*Malgré les diverses démarches auprès des parents concernés, les effectifs de l'école stagnent, ce qui risque d'entraîner la fermeture de l'établissement à la rentrée scolaire 2025 avec le départ de plus grands vers le collège.*

*Avis du conseil municipal : Les élus estiment que beaucoup d'énergie et de moyens ont été mis en oeuvre pour maintenir l'ouverture de l'école dont la présence est importante pour le village, étant précisé qu'il n'est pas possible de contraindre les parents à inscrire leurs enfants. La prochaine année scolaire sera déterminante pour le maintien de l'école en fonction du nombre d'inscrits.*

- **Tour de France :**

*Le 18 juillet 2024, le tour de France traversera la commune pour se diriger vers les Chapeliers. Des décorations, à base notamment de vélos, seront installées prochainement pour marquer cet évènement. Ce même jour, une animation "la banane de Guadeloupe" sera installée à l'intersection de l'impasse "Le Clôt" et la rue "champ romain" compte tenu de l'interdiction de la circulation à partir de 12 h 30. Madame le maire propose une réunion mercredi 5 juin à 18 heures en vue de définir les emplacements pour l'installation des divers sujets décoratifs.*

- **Cours de yoga :**

*Une association propose de dispenser, dans la salle d'animations de la mairie, des cours de yoga une fois par semaine et souhaiterait avant de s'engager sur le long terme, de faire un mois d'essai afin de savoir si des personnes seraient intéressées.*

*Avis du conseil municipal : Favorable*

- **Aire de détente "La scierie"**

*Comme chaque année, les élus avec des bénévoles ont procédé samedi 4 mai au nettoyage de la scierie. Une quinzaine de personnes étaient présentes et ont contribué à redonner, après la période hivernale, une belle image de ce site de verdure. Madame le maire ainsi que les élus tiennent à remercier les personnes qui ont participé à cette journée civique.*

- **Calendrier des réunions :**

- 09 juin : Elections européennes : instauration des permanences des élus
- 27 juin : Conseil municipal
- 12 juillet : réunion publique au foyer rural
- 13 juillet : messe au Guérins
- 27 juillet : messe aux Prats
- 10 août : messe à Miraval
- 24 août : messe à Clôt Meyran
  
- 5 juillet : diaparama photos reporté en automne à une date à définir

La séance est levée à 23 heures.

La secrétaire,  
Françoise HONORE

